


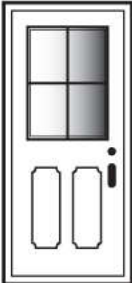

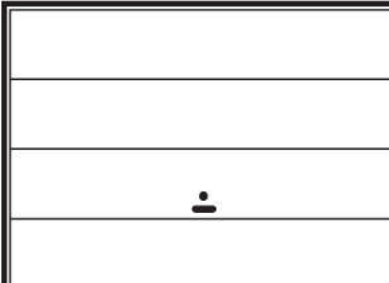


Aménagement du territoire

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
UN CHANGEMENT DE PORTE ET/OU FENÊTRE – RÉSIDENTIEL**

6 DÉTAILS DES TRAVAUX

Veillez inscrire toutes les informations dans les cases appropriées afin de bien décrire vos travaux de changement de porte et/ou fenêtré de votre résidence.

	FENÊTRE	PORTE	PORTE-PATIO	PORTE DE GARAGE
				
Nombres actuels :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Combien seront remplacés :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Matériaux actuels : (ex. : PVC, bois, etc.)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nouveaux matériaux : (ex. : PVC, bois, etc.)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Couleur des nouveaux matériaux :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

7 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE DE PERMIS

En plus de confirmer la présente demande de permis, je m'engage à récupérer tous les matériaux secs qui ne seront pas utilisés pour mon projet de construction, pour lequel un permis me sera émis le tout, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les permis et les certificats n° 1090.

Signature : _____ Date : _____
Signature

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

? VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de certificat d'autorisation :

Coût du certificat d'autorisation = 50,00\$ (Ø taxes)



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR
UN CHANGEMENT DE PORTE ET/OU FENÊTRE – RÉSIDENTIEL**

8

**LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC
VOTRE DEMANDE**

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

- | | Cochez |
|--|----------------------------|
| 1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel OU une copie de l'acte notarié si vous êtes récemment propriétaire ; | → <input type="checkbox"/> |
| 2- Advenant le cas où vous modifiez les dimensions de vos ouvertures , il vous faudra soumettre deux (2) copies (1 original et 1 copie) des plans de construction, <u>signées et scellées</u> par un architecte ou un technologue. | → <input type="checkbox"/> |
| 3- Valeur totale du projet : | <input type="text"/> \$ |



IMPORTANT Veuillez-vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A, **soit un montant de 100,00 \$**.



Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.